

<https://snetap-fsu.fr/Personnels-ATLS-Mobilite-Generale-du-Printemps-2020.html>



Personnels ATLS : Mobilité Générale du Printemps 2020, les suites de la procédure

- Les Dossiers - Fonctionnement des EPL - Dotation ATLS - Dotation ATLS des lycées et mobilité générale -

Date de mise en ligne : mardi 5 mai 2020

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Dans sa Foire Aux Questions (FAQ SRH), le ministère a adapté le calendrier de la campagne de mobilité de ce printemps 2020 :

Le calendrier des mobilités va-t-il évoluer ?

Le calendrier de la mobilité générale est adapté de la façon suivante :

Délai de candidature pour les agents internes au MAA : 17 avril

Délai de candidature pour les agents externes au MAA : 1er avril

Remontées des avis et classement des structures : 30 avril

Communication du classement individuel aux agents par les structures : 18 mai

Échanges possibles sur les situations individuelles avec les représentants du personnel mandatés par les agents : à partir du 18 mai

Publication des décisions : 23 juin et 3 juillet

Les agent-es qui ont fait vœux de mobilité vont recevoir à la mi-mai (18 mai), le classement individuel réalisé par les chef.fes des structures d'accueil.

Vous disposerez donc à partir de cette date d'un droit de défendre votre situation auprès de l'administration par l'intermédiaire des élu.es paritaires que vous aurez mandaté.es.

Surtout, n'hésitez pas à exercer ce droit. Il s'agit pour vous, de défendre votre droit à mobilité ainsi que le respect, notamment des priorités légales que le ministère s'est « engagé » à expertiser mais sans leur accorder justement la priorité !!!

Retrouvez nos positions à ce sujet en [cliquant ici](#)

Vous retrouverez les élu.es paritaires de votre corps ici :

[TFR/ATFR](#) : [Vos représentants SNETAP-FSU dans les CAP des TFR et des ATFR](#)

Adjoint.es administratif.ves, Secrétaires administratif.ves, Attaché.es d'administration : [Vos élu.es FSU \(SNETAP et SNUITAM\) et CGT dans les CAP des personnels administratifs](#)

Infirmières : [Vos élues SNETAP-FSU en CAP Infirmier-es](#)

IAE : [Vos représentants SNETAP-FSU, CGT et SUD dans les CAP des IAE, IPEF](#)

Assistant-Ingénieur, Ingénieur de recherche, Ingénieur d'études : [Vos représentant.es SNETAP-FSU et CGT-Agri dans les CAP des IR, IE,AI](#)

Agent.es contractuel.les nationaux en [CDI](#) : [Vos élu.es FSU/CGT Agri à la CCP nationale des agents contractuels administratifs et techniques](#)

ATTENTION : dans le cadre du confinement, la campagne de mobilité générale est profondément modifiée avec :

- **report de la saisine au 17 avril pour les agents du MAA ;**
- **suppression de l'additif initialement prévu**



Mobilité ATLS : nouveau calendrier

Débute cette semaine la campagne de mobilité des personnels [ATLS](#), selon les nouvelles modalités dites LDG "lignes directrices générales".

Consultez et téléchargez ici la note de service mobilité 2020 :

[Nds Mobilité printemps 2020](#)

[Publish at Calameo](#)

Commentaires du Snetap-[FSU](#) :

- Le Snetap-FSU dénonce la non publication de tous les postes qui ne sont pas occupés actuellement par des fonctionnaires et qui répondent pourtant à un besoin permanent. Il appelle ses sections à lui faire remonter tous les "postes omis" volontairement ou non !
- Le Snetap-FSU appelle les agents qui souhaitent une mobilité à saisir leurs élu.es paritaires pour leur garantir une certaine équité de traitement, de respect de leurs droits, de leurs priorités légales puisque cette campagne de mobilité va se dérouler selon es nouvelles lignes directrices générales (contre lesquelles les organisations syndicales se sont opposées : retrouvez nos positions en [cliquant ici](#)
- Chaque agent disposera d'un "droit d'évocation" :

Les agents peuvent porter à la connaissance de l'administration (structure recruteuse, [IGAPS](#), services RH) leurs situations individuelles spécifiques par tout moyen dans les délais de candidature ou dans un délai maximum de 3 semaines après la date de fin de la période de candidature soit à partir du 31 mars 2020.

Retrouvez vos élu.es paritaires dans la [rubrique métier](#)